

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;"><b>DE 2023-077</b></p> <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SÉANCE du 11 décembre 2023</b></p>
---	--

L'an deux mil vingt-trois et le onze décembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 05 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Franck STARON, Christine NALLET, Valérie MOUTTE, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET

Absents excusés : Bernard BOUDOIRE, Florian MOLLIEUX

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

---

#### **4.1.1 – Création de plusieurs emplois permanents**

---

**Rapporteur : Madame Marie-José SCHREIDER, adjointe**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les emplois permanent suivants :

- Un agent administratif relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif territorial à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35<sup>ème</sup>. Cet emploi est créé suite à un départ en retraite.
- Un agent polyvalent du service technique spécialisé en électricité relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35<sup>ème</sup>. Cet emploi est créé suite à une mutation.
- Deux agents polyvalent du pôle des affaires scolaires et jeunesse relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 29/35<sup>ème</sup>. Ces emplois sont créés suite à deux départs en retraite.
- Un agent d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint d'animation territorial à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35<sup>ème</sup>. Cet emploi est créé suite à la création d'un nouveau service.

Ces emplois doivent être pourvus par des fonctionnaires.

## Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (25 présents)

**Décide de créer** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent administratif du CCAS à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup>,
- Un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent polyvalent du service technique spécialisé en électricité à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup>,
- Deux emplois permanent sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent polyvalent du pôle des affaires scolaires et jeunesse à temps non complet à raison de 29/35<sup>ème</sup>,
- Un emploi permanent sur le grade d'adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent d'animation à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup>,

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et ses éventuels renouvellements, à signer les actes correspondants.

**Décide d'inscrire** au budget les crédits nécessaires à la rémunération des agents titulaires nommés sur les emplois qui sera fixé par référence à la grille indiciaire afférente aux grades d'adjoint administratif territorial, technique territorial et d'adjoint d'animation territorial (échelle C1 de rémunération).

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

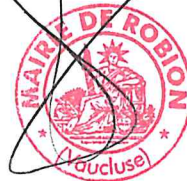
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20231212-DE\_2023\_077-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

Pour extrait certifié conforme,  
ROBION, le 12 décembre 2023  
Le Maire,  
Patrick SINTES



La secrétaire de séance  
Monique JOANNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Monique JOANNY".